

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 09 mars 2015

FIDAL et FTPA, conseils respectifs du groupe Fournier et du suédois Nobia dans l'acquisition de l'enseigne de cuisine Hygena

FIDAL a accompagné le groupe Fournier, propriétaire de l'enseigne SoCoo'c, pour l'acquisition d'Hygena. Ce rachat a été effectué auprès du groupe suédois Nobia, conseillé par le cabinet FTPA.

Le groupe français Fournier, spécialiste du secteur de la cuisine, déjà propriétaire des enseignes SoCoo'c, Mobalpa et Perene, vient d'annoncer la finalisation de l'acquisition d'Hygena, auprès du suédois Nobia, leader européen du secteur des cuisines (coté à la bourse de Stockholm).

Le groupe suédois avait annoncé en septembre avoir reçu une offre de la part de Fournier pour racheter sa branche française.

En rachetant Hygena, le groupe Fournier, implanté à Thônes en Haute-Savoie, renforce son segment de la cuisine « économique ». Cette acquisition permet surtout à ce groupe familial de récupérer un réseau de 125 magasins en propre.

Fournier compte 1.050 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 252 millions d'euros en 2014. Hygena rassemble lui 720 salariés et a réalisé l'an dernier des ventes d'un montant de 120 millions d'euros.

Dans le cadre de cette opération, FIDAL a conseillé l'acquéreur Fournier, en mobilisant une équipe pluridisciplinaire issue de ses directions régionales de Paris, Lyon et Méditerranée :

- **Aspects fiscaux** : Christian Tura, associé (Méditerranée)
- **Aspects corporate M&A** : Blandine Bochaton-Chamot, associée (Lyon, du bureau d'Annecy), Alexis Poincard, associé et Sandrine Michineau, associée (Paris)
- **Aspects droit social** : Thierry Vernay, associé (Lyon, du bureau d'Annecy)
- **Aspects droit économique et concentration** : Olivier Leroy, associé (Lyon)

De son côté, FTPA a conseillé le groupe Nobia :

- **Aspects corporate** : Nathalie Younan, associée, avec Pierre Lumeau et Justine Blondeau (collaborateurs)
- **Aspect droit social** : Alexandre Ebtadaei, associé

Emmanuel Dieny, associé fondateur du **cabinet Prôreus**, est également intervenu sur les aspects concurrence, côté vendeur.

A propos de FTPA

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de 55 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Le cabinet est en outre un des seuls cabinets français à avoir créé une activité effective d'avocat fiduciaire, portée par Bruno Robin, avec d'ores et déjà une réelle expertise dans ce domaine fondée sur des dossiers significatifs.

Contact presse FTPA

Aurélie Prosper, Elliott & Markus
a.prosper@eliott-markus.com - 01 53 41 41 84

A propos de FIDAL

Avec 1400 avocats en France et des partenaires dans 150 pays, FIDAL est le premier cabinet d'avocats d'affaires en France par la taille et le chiffre d'affaires et le premier cabinet français dans le top 100 mondial (*Source : radiographie des cabinets d'avocats d'affaires en France, Juristes Associés)*

Les avocats de FIDAL conseillent 80 000 entreprises et organismes de toutes tailles et leurs dirigeants, des groupes internationaux aux entreprises du middle-market, avec la même exigence de qualité et de connaissance du marché de leurs clients.

FIDAL a réalisé un chiffre d'affaires de 347,5 M€ millions d'euros en 2014.

Pour plus d'informations : www.fidal.com - www.fidal-avocats-leblog.com

Contact presse

Alexandre Poidevin : alexandre.poidevin@fidal.com - 01 58 97 10 56